



**FONDS DE DOTATION "POUR LA RESTAURATION DU MOULIN DE GIGNAC"
BON DE SOUSCRIPTION
Moulin de Gignac Lot**

Bulletin de don à renvoyer, accompagné de votre contribution par chèque, à l'adresse suivante :

Lo Patrimòni et Les Amis du Moulin de Gignac

Mairie de Gignac

14 Rue de la Pierre des Trois Evêques

46600 GIGNAC

Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la valorisation du moulin de Gignac Lot.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Pour la restauration du Moulin de Gignac".

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des éléments figurant sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

L'association Lo Patrimòni - Les Amis du Moulin de Gignac a été reconnue d'intérêt général. Elle est habilitée à recevoir des dons pour mener à bien la restauration du Moulin à vent de Gignac. Le versement de votre don à ce fonds de dotation vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 € (Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT (Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

A titre de remerciements pour votre contribution, voici les contreparties que nous vous proposons :

- Inscription de votre nom sur le "mur des donateurs" de l'édifice,

- Invitation personnelle lors de la fête populaire au cours de laquelle les travaux seront inaugurés.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'Impôt sur le Revenu

l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

l'Impôt sur les Sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'Association Lo Patrimòni-Les Amis du Moulin de Gignac. Seul le maître d'ouvrage de la restauration (Mairie de Gignac) sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser à l'Association Lo Patrimòni - Les Amis du Moulin de Gignac. L'association Lo Patrimòni - Les Amis du Moulin de Gignac s'engage à reverser au maître d'ouvrage 100 % des sommes recueillies. Pas de frais de gestion.

